Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 février 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	32	3	8

Date de convocation le **2 février 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Christine **JACOB**

V_DEL_24029_8

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2022-2023

Rapporteur: Monsieur FISCHER

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Bernard **RIAS** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**, Fréderic **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Mesdames, Messieurs,

La loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » et son décret du 17 juin 2011 imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable, entendu comme une contribution aux cinq objectifs du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Depuis de nombreuses années, la ville de Vaulx-en-Velin a engagé un Plan Climat Énergie Territorial. Celui-ci structure les actions de la collectivité en matière de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre telles que la conception d'équipements sobres, l'amélioration du confort et de l'empreinte énergétique des bâtiments, l'optimisation de l'éclairage public ou encore le développement d'énergie renouvelables. Plus récemment, le Plan d'Efficacité Énergétique mis en place à l'automne 2022, a précisé les ambitions et le pilotage de ces actions afin de réduire les consommations dans un contexte d'explosion des coûts de l'énergie. Le rapport Développement Durale détaille les différentes actions engagées en réponse à ces défis.

La Ville a également développé un panel d'actions pour accroître la place de la nature et de la biodiversité en ville et pour développer l'agriculture locale. L'aménagement de nouveaux espaces verts propices à la biodiversité, le lancement de la démarche de restauration de la Rize, la mise en œuvre de la gestion différenciée ou le développement des projets agricoles contribuent également à faire de Vaulx-en-Velin une ville requalifiée et durable.

Enfin la Ville fait également vivre cette démarche de développement durable au travers de ses politiques éducative, d'accompagnement de la jeunesse, d'accès à l'emploi, de promotion de la santé, d'accès à la culture et bien sûr de démocratie locale.

Le rapport Développement Durable porte sur les deux années écoulées 2022 et 2023 et s'articule autour des cinq grands axes définis par le plan de mandat 2020-2026. A cela vient s'ajouter un sixième volet concernant les actions que la collectivité met en œuvre dans son fonctionnement et sa gouvernance, pour faire vivre en interne ces démarches de développement durable.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce rapport 2022-2023 sur la situation en matière de Développement Durable se veut représentatif de l'ambition environnementale de l'action de la Ville.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Suffrages exprimés	**35**	
Vote(s) Pour	**35**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 09 février 2024.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 16/02/2024
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La secrétaire de séance

Christine JACOB

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable Années 2022-2023

Janvier 2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Sommaire

Sommaire 2

Préambule 3

Axe 1 : Une ville requalifiée et durable 3

Défi 1 : Concevoir des équipements pour une ville durable 4
Défi 2 : Améliorer le confort et l'empreinte énergétique des bâtiments 5
Défi 3 : Améliorer la gestion de l'énergie 6
Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables 9
Défi 5 : Optimiser l'éclairage public 11
Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle 12
Défi 7 : Développer la place de la nature en ville 13
Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement 15
Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics 17
Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre 18
Défi 11 : Protéger et valoriser le patrimoine 19

Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites 20

Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux 20
Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire 22
Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité 22

Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire 23

Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers 23
Défi 16 : Prendre en compte les enjeux de santé 23

Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie 25

Défi 17 : Favoriser l'accès à la culture pour tous 25

Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée 26

Défi 18 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale 26
Défi 19 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie 27
Défi 20 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination 27

Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville 28

Défi 21 : Piloter le plan climat énergie territorial 28
Défi 22 : Prendre en compte le développement durable dans le fonctionnement des services 28
Défi 23 : Prendre en compte le développement durable dans les marchés publics 29
Défi 24 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les homes 29

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Préambule

La loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » et son décret du 17 juin 2011 imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable, entendu comme une contribution aux cinq objectifs du développement durable : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la transition vers une économie circulaire.

Le rapport développement durable porte sur les deux années écoulées 2022 et 2023 et s'articule autour des cinq grands axes de politiques publiques définis par le plan de mandat 2020-2026 de la Ville. A cela vient s'ajouter un sixième volet concernant les actions que la collectivité met en œuvre dans son fonctionnement et sa gouvernance, pour faire vivre en interne ces démarches de développement durable.

Les actions, menées par la Ville sur ces cinq axes et ce sixième volet interne, sont présentées par grands défis qui contribuent aux enjeux de la transition écologique et de la solidarité.

Enfin, chacune de ces actions fait écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies, qui couvrent dix-sept domaines d'action.

Ces actions sont parties intégrantes du Plan Climat Energie Territorial de la Ville. Ce rapport Développement Durable est donc l'occasion de les valoriser grâce au pictogramme « PCET ».

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Axe 1 : Une ville requalifiée et durable

Défi 1 : Concevoir des équipements pour une ville durable

L'équipement sportif Aimée-Marie Lallement

Cet équipement sportif a été livré au printemps 2023. La conception du bâtiment a été guidée par plusieurs ambitions écologiques :

- Une ossature en bois et l'ensemble de l'isolation est réalisée à partir d'isolants biosourcés ;
- Une utilisation limitée du béton (pour les fondations et la dalle de sol) ;
- Pas de système de climatisation active mais une ventilation naturelle pour rafraîchir le bâtiment ;
- Des sheds laissant passer la lumière naturelle ;
- Une simplicité des volumes, des formes et de l'usage ;
- Des espaces verts aménagés avec plantations de nouveaux arbres et des nichoirs à oiseaux.

1980 m² d'équipements
Ossature bois
Isolants biosourcés

© Jean-Baptiste Rebeyrotte

Le groupe scolaire Odette Cartailhac

Ce nouveau bâtiment sera livré à la rentrée scolaire 2024-2025 et remplacera l'actuelle école provisoire Cartailhac. Situé entre l'allée du Textile et l'Esplanade Tase, le groupe scolaire comptera 15 classes et des salles mutualisées pour les activités péri-scolaires.

Le programme architectural répond aux objectifs suivants :

- Du point de vue de la performance énergétique, le bâtiment vise des critères de sobriété et d'efficacité supérieurs à la règlementation en vigueur (RE 2020) ;
- Production de chaleur par géothermie ;
- Des panneaux photovoltaïques sont prévus en toiture ;
- Pour l'été, la stratégie de confort thermique se base sur un plancher rafraichissant, ventilation naturelle par tirage thermique ;
- Pour l'été, une stratégie de confort thermique a été pensée : plancher rafraichissant, ventilation naturelle par tirage thermique, baies vitrées orientées Sud protégées de l'ensoleillement direct par une galerie ;
- Les espaces de restauration sont orientés à l'ouest, ponctués par des puits de lumières, et protégés d'un trop fort ensoleillement par le préau de l'école maternelle ;
- Les baies vitrées orientées plein Sud et plein Nord permettent l'apport de lumière naturelle dans les locaux d'enseignement ;
- Les cours, orientées au Sud et à l'Ouest, sont protégés des vents dominants et exposées à un ensoleillement ;
- La cour de récréation maternelle est pensée pour intégrer, par le jeu de différentes strates de surfaces plantées, la coulée verte de l'esplanade Tase ;
- Le bâtiment est pensé avec une réserve foncière au deuxième étage qui, dans l'attente, est une toiture végétalisée.

© Rue Royale Architectes

Chauffage géothermique
240 m² de panneaux photovoltaïques
30 000 kWh/an
Toiture végétalisée

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 2 : Améliorer le confort et l'empreinte énergétique des bâtiments

La Ville dispose d'un patrimoine bâti d'une surface cumulées de 203 500 m^2. Au sein de ce patrimoine, 80 bâtiments ont une surface supérieure à 1000 m^2, et le tiers de ces bâtiments sont des groupes scolaires.

9 bâtiments isolés / rénovés
1,6 M€ d'investissement

La Ville réalise chaque année de nombreuses opérations de rénovation de ses bâtiments, notamment pour accroître leur efficacité énergétique :

- L'isolation thermique des murs par l'extérieur (ITE) a été réalisée sur les groupes scolaires Angelina Courcelles (maternelles et élémentaires) et Federico Garcia Lorca (école élémentaire). L'isolation thermique et la réfection d'une partie de la façade de l'Hôtel de Ville ont également été initiées.
- Au sein du groupe scolaire Grandclément, l'isolation des caves et du vide sanitaire a été terminée.
- Une réhabilitation de la crèche la Boîte à Malice a été effectuée avec une extension BBC.
- Les menuiseries extérieures ont été remplacées dans les groupes scolaires Martin Luther King et Pablo Neruda.
- Les toitures du gymnase des Noirettes et du groupe scolaire Federico Garcia Lorca ont été refaites.

La Ville rénove également les équipements techniques de ces bâtiments afin de réduire leur empreinte écologique :

3 systèmes de chauffage rénovés
Relamping LED systématisé
Audit SIGERLy
Etude ENR sur 2 bâtiments

- Un relamping a été effectué dans le gymnase Jesse Owens et au Centre Culturel Charlie Chaplin.
- Au Service municipal des retraités, une nouvelle chaudière à haut rendement à condensation a été connectée en remplacement de la régularisation.
- A la bibliothèque Chassine, une chaudière à haut rendement à condensation a été installée.
- A l'espace Marcel Cachin, le système de chauffage est désormais raccordé au réseau de chauffage urbain (en remplacement des anciennes chaudières gaz).
- Dans différents bâtiments : les systèmes d'éclairage par tubes fluo sont remplacés par des tubes LED ; des mousseurs et des pommeaux de douche économes ont été posés ; des robinets thermostatiques ont été installés.

Enfin, un audit énergétique général a été réalisé par le SIGERLy en 2023 en vue de la réalisation des demandes de subvention auprès des services de l'Etat (DSIL, fonds verts, DPV) et une étude d'opportunité de production d'énergie renouvelable a été menée sur le gymnase Aubert ou l'école Henri Wallon.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 3 : Améliorer la gestion de l'énergie

Le plan d'efficacité énergétique

L'année 2022 a été marquée par une explosion des coûts des énergies, répercussion directe des tensions géopolitiques internationales. La Ville a engagé une démarche pour faire face à ce double enjeu financier et écologique. Un plan d'efficacité énergétique a été conçu en associant les services de la Ville afin que les mesures prises dans chaque équipement soient adaptées aux typologies des bâtiments et des usagers. Cette mobilisation des services a permis de faire remonter les bonnes pratiques.

Délibéré par le conseil municipal, ce plan complète les actions déjà mises en œuvre par des mesures collectives et individuelles. Il vise à réduire de 10% la consommation d'énergie de la commune en 2 ans.

Objectif : – 10% en 2 ans
4 axes : chauffage et climatisation ; électricité ; numérique ; transports
Mesures adaptées aux usages

Les mesures prises pour réduire les consommations de chauffage dans le cadre du plan d'efficacité énergétique sont :

- La réduction de la période de chauffe des bâtiments ;
- Une consigne de 19°c pour les pièces occupées et 16°C hors période d'occupation et 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours pour les bâtiments administratifs
- Une baisse de 2°C par rapport aux consignes habituelles pour les équipements sportifs ;
- Des consignes de température habituelles pour les bâtiments petite-enfance, éducation, la résidence senior ;
- Des coupures de l'eau chaude dans les bureaux et sanitaires, hors kitchenettes et douches ;
- Des concentrations des périodes de chauffe des équipements pour réduire les consommations de chauffage ;
- Une fermeture du Planétarium durant le mois de janvier 2023, associée à une fermeture temporaire du cinéma Les Amphis pour l'année 2023.
- En fonction des possibilités, la mise en réduit du chauffage pendant les vacances scolaires des bâtiments les plus énergivores tels que les écoles.

L'ensemble des actions déployées ainsi que le travail de rénovation des équipements ont permis de réduire les consommations énergétiques d'électricité, de chauffage urbain et de gaz pour l'année 2022.

– 8% de conso électrique (2022/2021)
– 8% de conso gaz (2022/2021)
– 25% de chauffage urbain (2022/2021)
550 K€ d'économie

- La consommation d'électricité a diminué de 8% entre 2021 et 2022. Celle-ci s'établit à un niveau inférieur à celui de 2020, année où l'activité municipale était fortement réduite du fait de la période de confinement liée à la Covid-19 ;
- Celle de chauffage urbain a diminué de 25% entre 2021 et 2022. Ceci s'explique notamment par le décalage de la saison de chauffe, qui a débuté le 7 novembre 2022 et par les travaux d'optimisation du réseau ;
- La consommation de chauffage gaz est en baisse continue depuis 2019 et a diminué de 8% entre 2021 et 2022. Le décalage de la saison de chauffe ainsi que le changement des chaudières expliquent cette baisse.

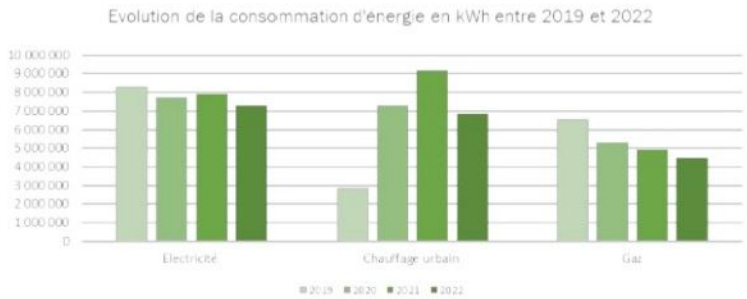

en €	CA 2022	Economie estimée sur CA 22
Electricité	1 452 748	126 377
Chauffage	1 810 161	424 004
Dont chauffage urbain	*1 026 772*	*351 935*
Dont Gaz	*783 389*	*72 069*
Ensemble	**3 262 909**	**550 381**

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Le suivi de la consommation des fluides

La Ville améliore son suivi de ses consommations énergétiques. Un poste d'économe de flux a été créée et pourvu au cours de l'année et un outil de consommation des fluides a été finalisé et partagé avec l'ensemble des agents en pilotage des équipements. Cet outil présente les consommations d'électricité, de gaz, de chauffage urbain et d'eau des bâtiments municipaux et de l'éclairage public.

Les consommations d'énergie peuvent être consultées en kilowatts et en euros et sont présentées :

- Mensuellement sur l'année en cours avec une analyse permettant de comparer à l'objectif ciblé.
- Annuellement, avec une rétrospective depuis 2011.

1 outil de suivi élec, gaz, RCU, eau.
80 équipements suivis
Suivi des consommations (KWH, m³)
Suivi des coûts (€)

Le suivi des consommations annuelles en kilowatts permet d'évaluer la trajectoire par rapport à deux objectifs :

- L'objectif de réduction de 10% à fin 2023 des consommations (en kW) dans le cadre du plan d'efficacité énergétique ;
- L'objectif de réduction de 40% à fin 2030 des consommations (en kW) dans le cadre de la loi ELAN et de son décret tertiaire.

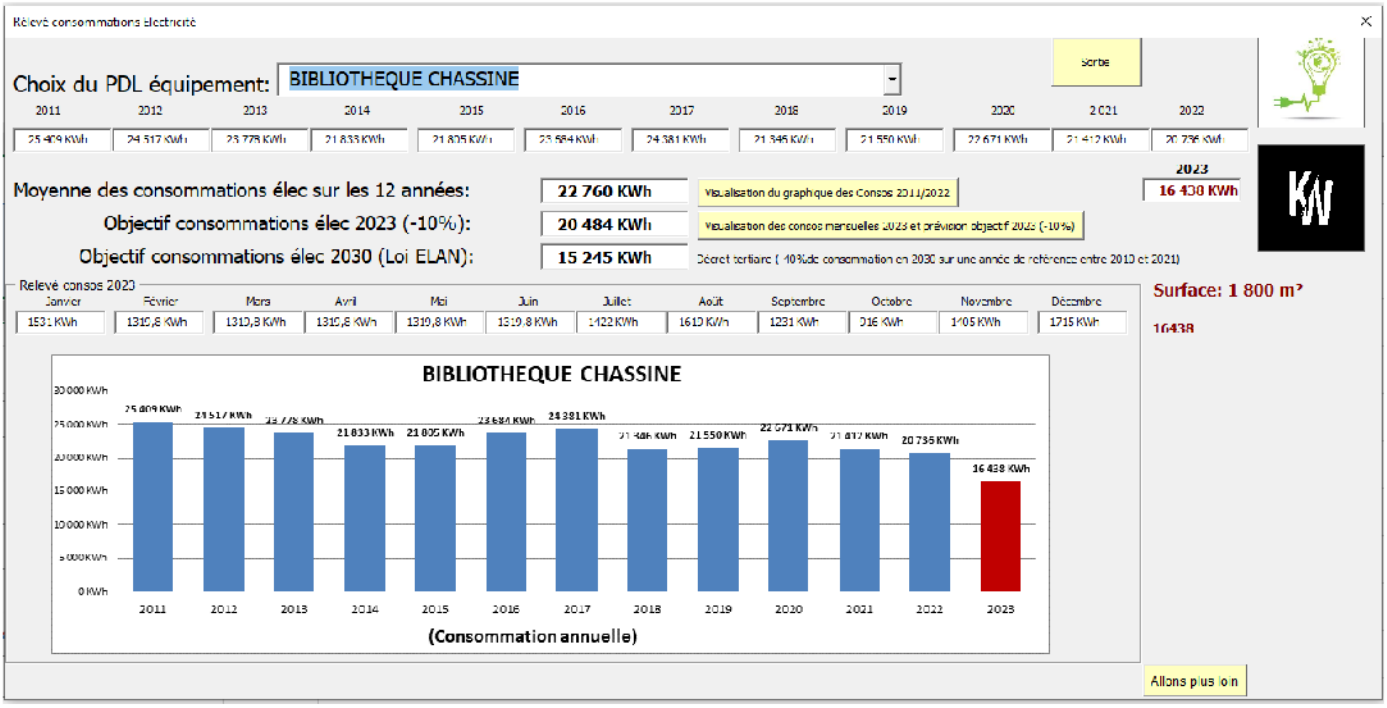

Système de suivi de consommation des fluides – Consommation électrique en KWh de la Bibliothèque Chassine

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Adhésion au service Conseil en Energie partagé du SIGERLy

Adhérente du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy), la commune a su utiliser concrètement les ressources proposées par cet organisme afin de réaliser d'importants travaux d'amélioration du bâti permettant de diminuer la consommation d'énergie et d'en améliorer le confort et notamment les groupes scolaires Courcelles, Lorca, Anne Franck, Makarenko et Vilar.
Afin d'amplifier cette démarche environnementale, la Ville a conventionné avec le SIGERLy afin qu'elle puisse bénéficier du Conseil en Energie Partagé (CEP). L'objectif principal du CEP est d'aider les communes signataires de la convention à mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques, en leur mettant à disposition des moyens partagés. Les communes peuvent ainsi mettre en œuvre une politique de maîtrise énergétique et de développement d'énergies renouvelables sur leur patrimoine adaptée aux enjeux de la ville de demain.
Les prestations CEP proposées par le SIGERLy sont un bilan annuel de suivi des consommations énergétiques du patrimoine de la commune ainsi qu'un accompagnement à la mise en conformité avec le décret tertiaire de la loi ELAN.

Sensibiliser les habitants à l'énergie

La sensibilisation des habitants aux enjeux énergétiques s'est poursuivie avec l'accueil de l'Energitour. Cette opération fait intervenir trois animateurs de l'ALEC, de SOLIHA et de The Greener Good qui sillonnent la Métropole à bord d'une camionnette roulant au gaz naturel.
A l'occasion d'une matinée au sein du marché Ecoin-Thibaude, les habitants ont pu bénéficier de leurs conseils et solutions pour réaliser des économies d'énergie.

© ALEC

La Ville a relancé l'organisation du comité des usagers du chauffage urbain afin de faire dialoguer les opérateurs en charge de ce service avec les locataires et copropriétaires bénéficiaires de ce mode de chauffage.
La réunion plénière a permis d'enclencher une seconde rencontre spécifiquement avec les locataires des bailleurs sociaux sur le décryptage des factures de chauffage « *Réseaux de chaleur et charges locatives, comment s'y retrouver ?* ».
Enfin, une visite de la chaufferie urbaine a été proposées aux usagers à l'occasion de la fin des travaux de rénovation des installations.

2 réunions avec les usagers
1 visite de site

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables

Un chauffage urbain économique et écologique

Que ce soit pour les particuliers ou les institutions, le chauffage urbain de la Grande Ile représente une solution économique et écologique.
Economique car son coût annuel pour un logement type est le plus faible des différents modes de chauffage. Ecologique car la part de la biomasse dans le mix de la chaufferie urbaine est majoritaire : la chaufferie brûle du combustible bois composé de plaquettes forestières et broyat produit dans un rayon de moins de 200 km.

9 670 équivalents logements
41% chez les bailleurs sociaux
23% en copropriétés
36% bâtiments tertiaires et éducation.
20,4 km de réseau
82 600 kW souscrits et raccordés
65% de biomasse

Comparaison du coût des différents modes de chauffage en 2022
(€TTC par an pour un logement type)

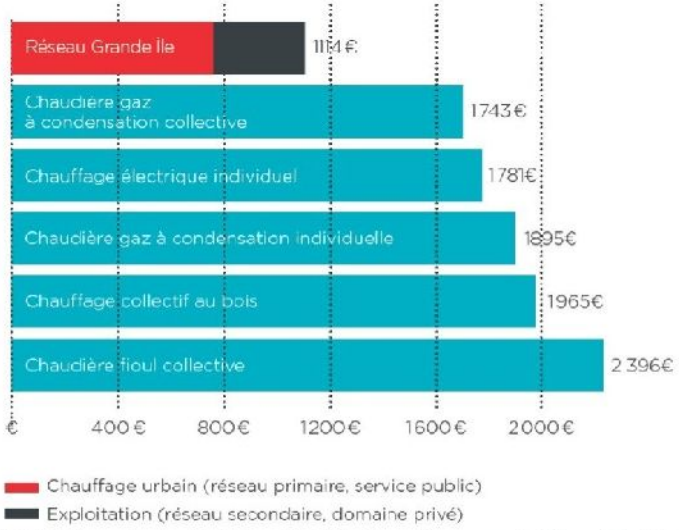

Méthodologie AMORCE. Valeurs au 1er décembre 2022 pour l'électricité et le gaz. Moyenne annuelle 2022 pour le fioul. Rigueur 2150 DJU

Chauffage urbain Grand Lyon -- Comité annuel des usagers du réseau Grande île

Mixité énergétique du réseau

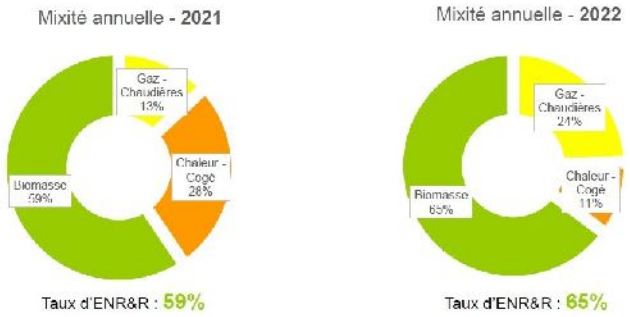

Chauffage urbain Grand Lyon -- Comité annuel des usagers du réseau Grande île

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Différents travaux de rénovation et d'amélioration de la performance de la chaufferie ont été finalisés en 2023 :

- Installation de 3 ballons d'hydro-accumulation de 100 m^3 chacun pour stocker la chaleur et l'utiliser lors des pics de consommation ;
- Mise en place d'une nouvelle chaudière gaz de 20 MW ;
- Mise en place d'une installation de condensation thermodynamique sur les fumées des chaudières biomasse afin d'augmenter leur rendement (réduction des rejets atmosphériques) ;
- Construction à l'arrière de la chaufferie d'un nouveau local de stockage des cendres issues de la combustion du bois-énergie pour diminuer les nuisances.

Un des trois systèmes *Terreo* permettent de récupérer de l'énergie sur les fumées

Installations de trois nouvelles pompes à chaleur associées aux *Terreo*

Trois ballons d'hydroaccumulation

Chauffage urbain Grand Lyon -- Comité annuel des usagers du réseau Grande île

Enfin, plusieurs équipements municipaux et bâtiments de logement ont été raccordés au réseau de chauffage urbain : l'espace Marcel Cachin, les résidences du Pré-Cortet, deux immeubles du bailleur Alliade Habitat (Petit Pont 1 et Petit Pont 2) ainsi que la copropriété François Est. Dans un avenir proche la piscine Jean Gelet et la fondation OVE-EAM Stéphane Houdet seront aussi raccordées à ce réseau de chauffage.

Le photovoltaïque en développement

La Ville développe l'énergie photovoltaïque sur ses bâtiments : l'Atelier Léonard de Vinci, les groupes scolaires René Beauverie, Katherine Johnson, Federico Garcia Lorca sont équipés de panneaux photovoltaïques pour de la revente au réseau ou de l'autoconsommation (Atelier Léonard de Vinci).
En 2022, 168 m^2 de panneaux ont été installés sur la terrasse de la maternelle Lorca.
En 2024, de nouveaux panneaux entreront en fonction sur le toit du nouveau groupe scolaire Cartailhac.

© DR

4 bâtiments équipés
+ 168 m^2 panneaux nouveaux en 2022
1662 m^2 de panneaux
221 000 kWH produits en 2022
258 000 kWH produits en 2023

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 5 : Optimiser l'éclairage public

La Ville poursuit sa stratégie de modernisation des équipements et d'économie d'énergie par le passage en LED. Ainsi, en fin d'année 2023, 20% du patrimoine Eclairage Public est en LED (soit 1 300 points lumineux). L'objectif est d'atteindre 30% courant 2024 (soit 2 000 points lumineux).

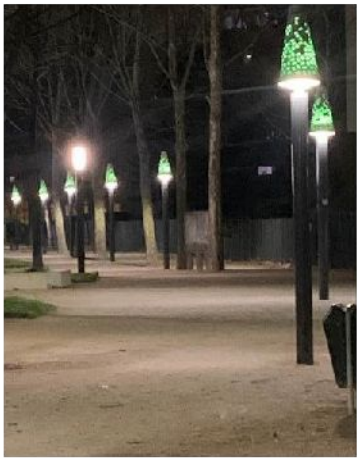

© DR

Sur la Promenade Lénine, le remplacement des mâts et des luminaires est en cours de finalisation. Ces nouveaux matériels permettront de réaliser des économies d'énergie par le passage en LED, par la coupure nocturne de la mise en valeur et par la baisse d'intensité de l'éclairage de la voirie. Ces matériels permettent de rabattre la lumière vers le sol. Les modules de coupure et de variation d'intensité permettent également un meilleur respect de la faune et de la flore.

Un test de télégestion a été réalisé sur le secteur Rabelais Sud. L'objectif est de gérer l'éclairage public à distance, afin d'avoir une meilleure réactivité en cas de panne et de baisser l'intensité ou de réaliser des coupures nocturnes. La télégestion limite également les déplacements et accroît la réactivité en cas de panne.

6 540 points lumineux total
1 300 points lumineux en LED
20% de LED

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle

Extension du réseau de transports en commun

Une nouvelle ligne de tramway permettra de relier le pôle d'échange multimodal de Vaulx-en-Velin La Soie à Charpennes. Cette ligne forte de transport permettra d'assurer une meilleure liaison entre les parties Sud et Nord de la commune et de connecter la Ville au cœur de la Métropole.
L'année 2022 a été marquée par la mise en place des comités techniques, de nouveaux temps d'échanges avec les habitants autour de projets d'aménagement d'espaces publics, d'espaces végétalisés, d'insertion des modes doux et de partage de la voirie. L'année 2023 a été marquée par la finalisation de l'enquête publique et le début des travaux de dévoiement des réseaux.

La Ville a également participé aux études sur la création d'une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre les quartiers de Part-Dieu et les Sept Chemins. En 2026, cette nouvelle ligne structurante reliera Part Dieu aux Sept Chemins avec 19 nouvelles stations. Elle desservira le 3e arrondissement de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron pour rejoindre les Sept Chemins. Cette ligne proposera un niveau de service performant avec une amplitude horaire importante (4h30 – 00h30), une fréquence élevée de 7 minutes en heure de pointe, un matériel roulant spacieux, silencieux et confortable, et un temps de parcours de 25 minutes entre Part-Dieu et Sept Chemins. 22 000 voyageurs par jour sont attendus d'ici 2030.

© SYTRAL

Enfin, un troisième projet d'extension du réseau de transport en commun la Ligne de l'Est Lyonnais a mobilisé la Ville. Cette ligne permettra une liaison entre Genas et Vaulx-en-Velin la Soie en 20 min en desservant notamment les Sept Chemins.

3 projets d'extension du réseau de TC
1 enquête publique sur T9 (2023)

Des offres alternatives à la voiture individuelle thermique
Plusieurs aménagements en faveur des alternatives à la voiture individuelle thermique ont été mis en place ces deux dernières années :
- 7 véhicules sur 4 stations d'autopartage Citiz sont en vigueur depuis le début d'année 2022.
- 20 prises de recharge pour véhicules électriques sont installées sur 6 emplacements sur l'espace public.

Une démarche de publication d'un appel à manifestation d'intérêt à destination des opérateurs d'autopartage sans station (*free-floating*) sera lancée en 2024. L'enjeu est de favoriser l'implantation de ces opérateurs sur le territoire vaudais.

Un territoire propice au développement du vélo
Le territoire vaudais se prête bien à l'usage du vélo. Ce réseau s'étendra à échéance de fin 2025 avec les Voies Lyonnaises n°1 (Vaulx-en-Velin – Saint-Fons), n°5 (Villeurbanne – Bron), n°9 (Villeurbanne – Jonage) et n°10 (le long de l'avenue des Canuts).
Sur les projets n°5 et n°9, la Ville a organisé les concertations règlementaires à l'automne 2022.
Par ailleurs, dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau, la totalité des voiries créées ou requalifiées comporteront des aménagements cyclables et des aménagements piétons confortables.

4 Voies Lyonnaises projetées
2,2 km pistes cyclables aménagées en 2022
1,4 km pistes cyclables aménagées en 2023

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 7 : Développer la place de la nature en ville

Pépinière de la ZAC du Mas du Taureau

Dans le cadre du projet Quartiers Fertiles, une pépinière a été installée par le Groupe SERL sur 2 500 m². Depuis avril 2023, elle accueille des arbres (9 espèces différentes) et des arbustes qui s'acclimateront et se développeront dans les quatre ans à venir avant d'être réimplantés dans les différents espaces publics de la ZAC du Mas du Taureau.
Au total, 1 730 arbres et arbustes seront accueillis à terme sur le périmètre de la ZAC du Mas du Taureau.

© Laurence Danière

2 500 m² de pépinière
120 arbres
200 arbustes

Création de nouveaux espaces verts propices à la biodiversité

Plusieurs espaces verts ont été aménagés dans une logique de promotion de la nature en ville et d'infiltration des eaux pluviales :

- Création en lieu et place d'une partie de l'usine Kaeser de ***l'Ilot des Dentelières*** : une forêt urbaine de 1 500 m² composée de 48 arbres et de 24 cépées.
- Livraison du ***Jardin de la Grappinière***, sur 920 m². Un jardin des senteurs a été planté en bacs avec les enfants du groupe scolaire Henri Wallon.
- Aménagement de tranchées de Stockholm sur environ 300 m² le long de la ***rue François Rabelais***. Ce dispositif permet de combiner des objectifs de gestion des eaux pluviales et de végétalisation.

Projet de restauration et de découverture de la Rize

Dans le cadre du projet de confortement du système d'endiguement de Vaulx-en-Velin, la Ville et la Métropole relancent le projet de restauration et de découverture de la Rize. Ce projet consiste à dé-buser le tronçon de la Rize (500 m) qui passe actuellement sous la Zone Industrielle. Cette ouverture facilitera la circulation de l'eau en cas de crue et permet d'envisager une restauration du milieu aquatique de ce cours d'eau. Dans ce cadre, la Métropole affine les études initiées en 2017 par le SIVU de la Rize.
Cette restauration écologique permettra d'atteindre les objectifs de qualité de la Directive Cadre sur l'Eau, et aussi de répondre aux attentes des riverains en matière de cadre de vie. Pour ce faire, la Métropole et la Ville ont fait intervenir une équipe pluridisciplinaire de chercheurs (sociologues, écologue, hydromorphologue, économiste) pour organiser une concertation citoyenne dénommée Resteau'Débat.

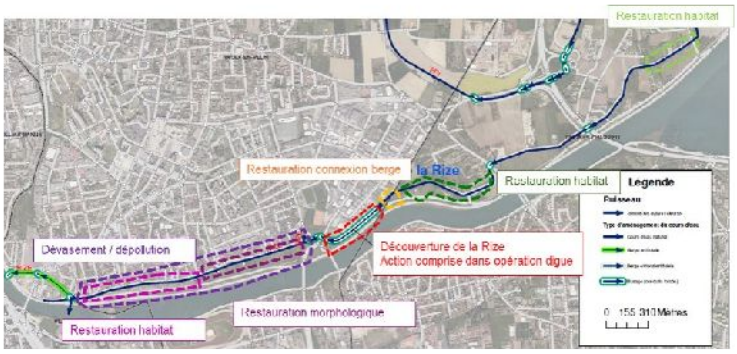

Schéma des enjeux de restauration - étude hydromorphologique 2017

5 ateliers de concertation
Poursuite des études de dépollution

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Une naissance un arbre

La place des arbres en ville est aujourd'hui un élément essentiel de la transition écologique. L'opération « Une naissance, un arbre » célèbre la venue au monde de chaque enfant né à partir de 2022 et résidant à Vaulx en Velin, tout en agissant pour préserver la biodiversité et rendre la ville plus agréable. Quel que soit le mode de plantation choisi, les arbres sont des variétés locales. Devant chaque arbre planté par la Ville, une plaque est apposée indiquant son essence, ainsi que le prénom et la date de naissance de l'enfant qui parraine l'arbre.

2022 : 17 arbres plantés et 6 plants offerts
2023 : 42 arbres ont été plantés sur 8 sites

Marathon de la Biodiversité

Cette initiative de la Métropole soutenue par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a pour but de créer d'ici 2026, 42 mares et de planter 42 km de haies végétales et de ripisylve. L'enjeu est de restaurer la "trame turquoise", à la croisée de la trame verte et de la trame bleue. Cette trame turquoise agit favorablement sur les habitats d'espèces qui partagent leur cycle de vie entre des milieux aquatiques, humides et des milieux plus secs et dont les populations sont souvent déclinantes (grenouilles, crapauds, tritons, libellules...). Elle favorise ainsi l'ensemble de la biodiversité ordinaire (insectes du sol et de la flore, oiseaux, micromammifères).

La Ville s'est emparée de cette initiative en 2022 et a proposé de planter sur 7 sites. Environ 1 100 m ont été retenus pour la première phase plantation entre décembre 2023 et mars 2024 :
- Rue André Chénier (120 m)
- Chemin de Balmont (580 m)
- Jardins des Violettes (100 m)
- 4 linéaires sur la digue communale (320 m)

Des chantiers participatifs avec les élèves des écoles Katherine Johnson et Henri Wallon ainsi qu'avec les habitants des quartiers correspondant sont en préparation.

1 100 m linéaires identifiés
7 sites identifiés
1 900 plants

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement

Développer l'agriculture locale

L'agriculture est très présente sur Vaulx-en-Velin et la Ville favorise le développement de cette activité.

240 ha de zone Agricole
47 ha Ville
AFR : suivi de 70 propriétaires fonciers
1 convention SAFER renouvelée

La Ville assure l'administration de l'Association Foncière de Remembrement de Vaulx-en-Velin et Décines.
Cet organisme réunit l'ensemble des propriétaires fonciers de la zone agricole, personnes physiques ou institutions telles que les deux villes, le SYMALIM, la Métropole ou la SAFER. Les réunions de Bureau et d'Assemblée Générale permettent de structurer un dialogue fécond avec les maraîchers et céréaliculteurs. C'est aussi dans ce cadre qu'est effectué un suivi précis des transmissions de parcelles agricoles.
Le suivi du foncier s'effectue également par le biais d'une convention d'intermédiation foncière récemment renouvelée avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes. Cette convention permet de déléguer à la SAFER la gestion de 47 ha de terrains agricoles appartenant à la Ville.

Terres du Velin

Le projet Terres du Velin est porté par la Métropole de Lyon avec une participation forte de la Ville. Ce projet consiste à installer un Espace Test Agricole (ETA) sur la zone agricole du Velin.
À l'image des pépinières d'entreprises, les espaces et lieux tests agricoles sont des outils visant à faciliter la création d'une entreprise agricole par des porteurs de projet souvent non issus du monde agricole. Ils mettent à disposition des candidats un cadre légal d'exercice, des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments) et un dispositif d'accompagnement technique et administratif.
L'Espace Test est piloté par une couveuse d'entreprise et qui permet à de futurs agriculteurs de tester pendant 1 à 3 ans leur activité et leur modèle économique.
Dans ce cadre, la Ville met à disposition deux parcelles pour une surface totale de 6 ha. Au 4e trimestre 2023, la Métropole aménage ces parcelles et restaure l'ancienne ferme Crozy qui accueillera le siège de la couveuse des exploitations en test.

6 ha mis à disposition de l'ETA
1 convention SAFER renouvelée

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Continuum agricole de la Grande île

La Ville pilote un projet d'agriculture urbaine qui a été un des lauréats de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'ANRU.
Ce projet mobilise plusieurs partenaires dont la Métropole de Lyon qui met à disposition ses parcelles. Le diagnostic et l'étude faisabilité ont été finalisés en 2022. Le comité de pilotage a validé le scénario d'implantation d'une ferme maraîchère sur une surface de 1,8 ha avec un objectif principal de production vivrière.

Un appel à manifestation d'intérêt a été publié au second semestre 2023 pour identifier le porteur de projet qui portera la ferme urbaine et mettra en œuvre le projet dans ses différentes dimensions économique, alimentaire, sociale et environnementale.
En marge du site Quartiers Fertiles, la Ville a facilité l'installation du Booster de Saint-Jean, qui exploitera 3 500 m² en maraîchage sur une parcelle métropolitaine.

1,8 ha mis à disposition
1 Appel à manifestation d'intérêt

Jardins familiaux

La Ville gère 96 parcelles de jardins familiaux sur 4 sites. Un nouveau règlement des jardins a été présenté aux jardiniers, aux membres de la commission extra-municipale du Développement Durable, et adopté en Conseil municipal en 2023.

Les jardins des Violettes sont un des quatre sites alloués au jardinage familial. Le terrain s'étend sur plus de 15 000 m². Il était composé d'une trentaine de grandes parcelles (de 500 à 1 000 m²) et était occupé par de nombreux abris, cabanes et matériels de jardin. En 2022, le terrain a fait l'objet d'un premier nettoyage. La parcelle nettoyée a été découpée en jardins d'environ 130m² et aménagés avec clôture et abri pour offrir douze nouveaux jardins. Ceux-ci sont dotés de deux pompes à eau manuelles afin de mieux gérer la consommation d'eau. Un parking a également été aménagé à destination des futurs jardiniers. Ce réaménagement des jardins des Violettes est une des composantes du projet Quartiers Fertiles soutenu par l'ANRU.

10 424 m² de terrains
96 parcelles
95 familles bénéficiaires
2 associations bénéficiaires

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics

Gestion différenciée des espaces verts

174 arbres plantés
1 plan de gestion différenciée
8,5 ha fauchés 2 fois / an
+ 4 600 m² gérés en 2022
+ 10 385 m² gérés en 2023

La Ville pratique la gestion différenciée sur les espaces verts dont elle assure l'entretien. En fonction de leur localisation, de leur usage et de leur fréquentation, les espaces sont catégorisés en 4 classes de gestion (horticole, classique, naturelle dirigée, biodiversité).
Les interventions du Service Espace Verts sont fortes sur la classe « horticole » car il s'agit d'entretenir des massifs floraux ou d'assurer des tontes sur des lieux symboliques (entrées de ville, parc du château).
L'intervention est régulière sur la classe « classique » mais des îlots ne sont pas tondus afin de permettre à la végétation de se développer. Dans le choix des plantes, les annuelles laissent la place aux vivaces qui nécessitent moins d'entretien et moins d'irrigation.
Sur les espaces de la classe « naturelle dirigée », les fauches et les tailles sont également moins fréquentes notamment pour permettre à la microfaune de se développer sur un cycle complet de reproduction.
Dans la classe « biodiversité » correspondant par exemple au parc de la Rize, la fauche est effectuée une à deux fois par an selon le risque incendie.
Ainsi, sur 13 ha d'espaces enherbés, 8,3 ha sont fauchés uniquement 2 fois par an et 5 ha sont fauchés plus fréquemment compte-tenus de leurs usages.

L'aménagement des espaces verts s'est poursuivi sur la commune devant le groupe scolaire Langevin, au virage de la rue Pierre Mendes-France, rue Balland, avenue Gabriel Péri, au Rond-Point de la Soie, avenue Barbusse, avenue Gaston Monmousseau, avenue d'Orcha ou encore au stade Aubert.
Près de 174 arbres ont été plantés en 2022 sur le Parc du Château, les groupes scolaires Pablo Neruda, Matin Luther King, Frédéric Mistral et Grandclément, la rue Paul Teste, le Parc Elsa Triolet, le Parc à proximité directe de l'école Frédéric Mistral.
La Ville a contribué à la campagne métropolitaine d'identification des arbres remarquables. Cinq sites ont été identifiés en 2023 : le parc Elsa Triolet, le parc du Château, l'avenue Grandclément, la Mairie annexe, la résidence Croizat.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre

Réduction et tri des déchets organiques

En complément de ces actions mises en œuvre par la Métropole au titre de sa compétence, la Ville développe une politique de réduction des déchets à la source et d'amélioration du tri des déchets. La Ville favorise l'implantation de composteurs individuels et collectifs fournis par la Métropole. Dix composteurs de quartiers étaient en fonction en 2022.
La Ville accueillera en début d'année 2024 les points d'apports volontaires de collecte des déchets alimentaires installés par la Métropole de Lyon. Une concertation sur la localisation de ces bornes est organisée en 2024.

174 composteurs individuels distribués en 2022
112 composteurs individuels distribués mi 2023)
10 composteurs de quartiers (1 nouveau en 2022)

Police de la Publicité et des enseignes

La Ville reçoit chaque année, une trentaine de nouvelles demandes d'installation de dispositifs d'enseigne, pré-enseigne ou publicité. Au total, on dénombre sur le territoire 1 705 supports (dont 1 594 enseignes) appartenant à 503 afficheurs différents. Le suivi de ces supports est important puisqu'environ la moitié d'entre eux sont soumis à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).
L'année 2023 est marquée par l'adoption et la mise en application du Règlement Local de Publicité métropolitain. Ce RLP métropolitain vient compléter le Règlement National et complète les modalités en matière d'affichage lumineux (interdiction de l'affichage numérique, accroissement des horaires d'extinction de l'affichage lumineux classique).

Nouveau RLP métropolitain
2022 : 1705 supports dont 846 taxables
2023 : 1 660 supports dont 785 taxables

Réduire le bruit du trafic aérien

La commune est située sous la zone d'envol et d'atterrissage de l'aérodrome de Lyon-Bron. Ce trafic est à l'origine de nuisances sonores pour les habitants. Pour réduire ces nuisances, la Ville siège au sein de la Commission consultative pour l'environnement mise en place par les services de l'Etat et l'aérodrome de Bron. Dans ce cadre, la Ville a œuvré aux cotés des associations et des collectifs à la mise en place d'une « charte de l'environnement » qui soit la plus contraignante possible pour les opérateurs d'aviation. Cette charte a été révisée en févier 2022.
En novembre 2022, le conseil municipal a formulé un avis défavorable au projet de révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de cet aérodrome, notamment en raison d'un possible accroissement de la zone exposée au bruit.
Par ailleurs plusieurs dispositifs d'encadrement, de contrôle et de mesure ont été mis en place.
Ainsi, l'aérodrome dispose d'une médiatrice que les habitants peuvent solliciter et rencontrer comme ce fut le cas le 14 décembre 2022 dernier avec les habitants du Sud de la commune. En complément, un dispositif de mesure du bruit du trafic aérien a été installé en 2023 sur le toit de la bibliothèque Chassine.

Limiter la propagation des chats errants par le dispositif chats libres

La Ville est engagée depuis 2017 dans une démarche de gestion dite des chats libres qui consiste à capturer les chats errants afin de les identifier, de les stériliser puis à les relâcher. Ce procédé permet de réguler la population féline dont l'accroissement non maîtrisé peut être source de nuisances pour les habitants et avoir des impacts néfastes sur la faune. En effet, les chats chassent les rongeurs mais également les oiseaux, les reptiles et les invertébrés.

2022 : 37 chats stérilisés en 2022
2023 : 54 chats stérilisés en 2023
Renouvellement partenariat SPA / LCLV

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Protection contre le risque d'inondation

La Métropole de Lyon a récupéré en 2018 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le système d'endiguement de Vaulx-en-Velin est composé de plusieurs digues : digues des Eaux Bleues, du Fontanil, autoroutières A42 et A46, Duclos, de l'Epi, Saint-Jean.

La Métropole doit renforcer le système d'endiguement afin de garantir une protection Q200 à échéance 2028. Plusieurs digues vont être réhaussées (digues des Eaux Bleues et du Fontanil) ou restaurées (digue Saint-Jean). La Digue communale de l'Epi, plus ancienne digue de ce système, est aussi la plus fragile et présente un risque de rupture avec un sur-aléa (submersion en cas de rupture). Sa mise en transparence en 4 endroits a donc été décidée par les services de l'Etat.

La Ville a travaillé avec la Métropole afin de présenter ces enjeux aux riverains et garantir le déclassement de cette digue qui est aussi un élément patrimonial de la commune. Les travaux de mise en transparence seront achevés en fin d'année 2023.

Protection actuelle : Q30
Objectif 2028 : protection Q200

Défi 11 : Protéger et valoriser le patrimoine

Le Plan Patrimoine comporte à la fois plusieurs outils pour développer des connaissances pour la planification et l'amélioration des projets urbains mais également des premiers projets de valorisation du patrimoine et d'aménagement des grands monuments de la ville.

Le premier projet s'intitule les 7 Monuments Remarquables, sélectionnés au regard des critères suivants : l'histoire et des caractéristiques des territoires, l'histoire de l'architecture, l'histoire de la formation urbaine et de l'aménagement de la ville, l'histoire sociale du peuplement de la ville, des grandes caractéristiques géographiques humaines et naturelles : Le Château (XIIIe siècle), l'école Pierre et Marie Curie (vers 1914), la guinguette Favier (Vers 1925), l'usine TASE (1925), l'Hôtel de Ville (1977), La Tour d'escalade Patrick-BERHAULT (1990), La Médiathèque Léonard de Vinci (2021).

Le plan comporte deux outils pour acquérir des connaissances sur le patrimoine qui seront ensuite mobilisées pour la planification urbaine et les projets urbains :

- L'Atlas, couvre l'ensemble de la commune. Ces cartes comportent trois périmètres qui identifient les secteurs déjà protégés au PLU-H, ceux à protégés au regard du patrimoine, du paysage et de friches agricoles existants et ceux à développer en lien avec les deux premiers pour un développement cohérent des quartiers.
- L'Inventaire. La démarche porte sur le secteur Est du Village, le plus en péril expertisant plus de 84 édifices. La dimension descriptive, déployée à l'ensemble des édifices permet à l'échelle d'une rue de dégager l'importance de certains bâtiments par rapport à d'autres et de révéler une histoire architecturale modeste de la ville qui reflète l'histoire de sa population.

7 monuments remarquables
1 Atlas
1 inventaire

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites

Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux

Programmation des temps scolaires

Dans le cadre de la programmation des temps scolaires, la Ville déploie plusieurs actions en lien avec les enjeux environnementaux.

Les classes participent à des rencontres avec les agents de nettoiement de la voirie. Ces rencontres sont l'occasion d'assister à une présentation et à une démonstration des engins et d'échanger avec les agents Métropole et Ville sur les enjeux de propreté, de tri des déchets, de pollution et plus globalement d'impact sur les écosystèmes. Certaines classes prolongent la réflexion et le travail sur ces enjeux de pollution en rédigeant un journal collaboratif dénommé *« Mon Vaulxvironnement »*.

2022-2023 : 58 classes
2023-2024 : 38 classes

Sur l'enjeu nature et jardinage : les classes participent à des visites des serres municipales (23 classes). Le Service des espaces verts accompagne 23 écoles dans la conception et la gestion de leur jardin pédagogique ou du potager pédagogique de l'association Graines Urbaines (3 classes).

Enfin, des séjours de type classes vertes sont organisés pour aborder les sujets liés à la faune et la flore, l'eau, le paysage, l'orientation.

2021-2022 : 9 classes + 1 séjour Péniche
2022-2023 : 2 classes (+ séjours annulés)

Déploiement du Défi Class'Énergie avec l'ALEC de la Métropole de Lyon

Les objectifs de cette action sont de favoriser la baisse des consommations dans les groupes scolaires par une sensibilisation des élèves aux écogestes et d'accompagner les rénovations des écoles et les projets pédagogiques menés autour du développement durable.

Destiné aux élèves de CM1 et CM2, le Défi Class'Energie permet chaque année à des classes vaudaises de bénéficier de l'appui d'associations spécialisées (ALEC, Hespul et Oïkos). L'action est pilotée par l'ALEC de la Métropole de Lyon, avec l'aval de l'Éducation Nationale.

2022-2023 : 3 classes
2023-2024 : 4 classes

Renaturation des cours d'écoles

La Ville initie un projet de renaturation des cours des groupes scolaires. Un projet de végétalisation et de perméabilisation de la cour de l'élémentaire du groupe scolaire Lorca a été initié en 2023. Les enjeux de ce projet sont multiples :

- Réduire la température des espaces extérieurs, offrir davantage de zone d'ombres et limiter ainsi les effets d'îlot de chaleur pour les élèves ;
- Désimperméabiliser le sol afin de mieux gérer les eaux pluviales directement sur la parcelle de l'école ;
- C'est également une opportunité pour changer les usages des cours d'école.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Une restauration scolaire économe, écologique et solidaire

La Ville assure quotidiennement la restauration scolaire pour 3 426 enfants. Le budget alloué à ce service est en hausse de +8% à cause de la crise énergétique et de l'envolée des prix des matières premières. La Ville a décidé de ne pas répercuter cette hausse sur le tarif payé par les familles. Le prix moyen d'un repas est ainsi resté stable à environ 2,50 €. C'est aussi le prix le plus bas de la Métropole.
Depuis janvier 2023, le repas proposé aux enfants est constitué de 4 composantes : un plat principal (à base de viande, poisson, œuf ou protéines végétales) ; un accompagnement (légumes ou féculents), deux périphériques (entrée, produit laitier ou dessert) et une portion de pain.
La fabrication des repas est confiée à un prestataire local (Saint Quentin Fallavier) qui a investi dans son propre réseau de fruits et légumes frais : des légumeries dédiés à la fabrication de repas constitués de fruits et légumes frais en circuit court. Afin de garantir une qualité majeure, une diététicienne du groupe SHCB veille au respect du cahier des charges pour garantir l'équilibre alimentaire, les apports nutritionnels et les grammages en vigueur en lien avec chaque classe d'âge, le respect de la loi EGAlim.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu important du service public de la restauration scolaire. Le marché de restauration scolaire prévoit donc un suivi quantitatif du gaspillage, des actions de sensibilisation des élèves et la valorisation des déchets alimentaires.
L'entreprise Les Alchimistes collecte les déchets alimentaires d'origine animale ou végétale et les transforment en compost réutilisé par les agriculteurs de la région.

3 426 repas / jour
1,4 M€ de budget en 2022
Collecte-compostage : 16 restaurants
30t / an : déchets collectés
8t / an : compost produit
Compostage sur site : 3 restaurants

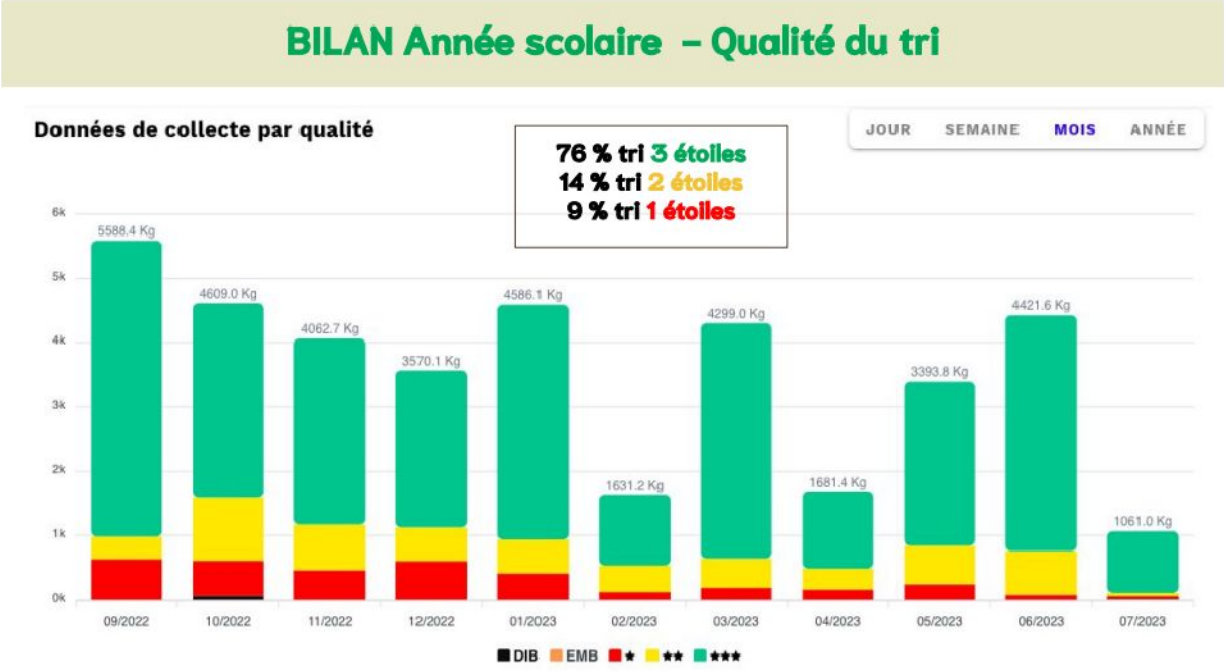

Projet de création d'une cuisine centrale intercommunale

Dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont, la Ville souhaite étudier la faisabilité d'une cuisine centrale inter-communale qui livrerait les repas des usagers de différents équipements municipaux (écoles maternelles et primaires, crèches, séniors). La Ville s'est engagée dans une phase d'étude de faisabilité de cet équipement mutualisé avec le soutien d'une AMO financée par la Métropole de Lyon.
L'enjeu pour la Ville, notamment au niveau des écoles maternelles et primaires, est de continuer à progresser vers une alimentation plus qualitative et durable conformément à la loi EGAlim et notamment de réduire le nombre de repas commandés et non consommés.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire

Equipement Mutualisé Ville Campus

La présence sur le territoire de Vaulx-en-Velin du campus universitaire et de ses deux grandes écoles, l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL), mais aussi l'arrivée d'une troisième école d'ingénieurs (*Builders*) est un atout pour notre Ville et pour son avenir.
La création d'un équipement dont l'usage sera partagé entre la ville, le Campus des Métiers et des Qualifications et les grandes écoles du Campus est désormais lancé. Il permet de répondre aux besoins des écoles et tout particulièrement de l'ENSAL, d'offrir un espace de rencontres avec les habitants, entre étudiants et jeunes de la commune (installation du service jeunesse), une plateforme d'innovation pédagogique ouverte, équipée et connectée favorisant l'apprentissage, et de favoriser les liens avec le monde de l'entreprise afin de contribuer à la réussite éducative et professionnelle.
Durant l'année 2022, les études de conception ont été conduites. Ce projet constitue avec l'arrivée du tramway une des premières étapes du projet de continuum universitaire permettant de relier le campus de Vaulx-en-Velin avec celui de la Doua, qui se poursuivra avec le pôle de formation de la ZAC du Mas du Taureau.

Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité

Accompagner la création d'activité

Dans le domaine du développement de l'économie de proximité, la Ville a organisé avec ses partenaires et notamment Vaulx-en-Velin Entreprises (VVE), la 5e édition de Café Créa - les rencontres de la création d'entreprise.
Dans ce cadre, un stand dédié à la création d'activité dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a été organisé avec l'Union régionale des SCOP, la coopérative Cabestan, la Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire (CRESS) et l'association SINGA.
Ce stand est reconduit lors la 6e édition du Café Créa le 5 décembre 2023.
Des porteurs de projets sont venus présenter leur concept, sous forme de pitch, notamment sur deux sujets directement liés à la transition écologique : la création de jeux en bois de récupération et la création d'une activité de fleuriste spécialisé en fleurs séchées.
Une entreprise vaudaise spécialisée dans la récupération valorisation des déchets organiques est venue témoigner de ce qu'elle met en place.

Toujours sur le sujet de la réduction et de la valorisation des déchets la Ville a organisé une table ronde à destination des restaurateurs du territoire. L'objectif est de sensibiliser les restaurateurs, notamment ceux du secteur de la restauration rapide afin qu'ils améliorent leurs pratiques.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire

Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers

La Ville poursuit sa politique de coordination en termes d'accueil des services au public en utilisant au mieux la complémentarité des différents canaux de communication que sont les guichets physiques, le téléphone, le développement des outils numériques. Ainsi le guichet en ligne Toodego ainsi que les autres services numériques de la Ville, ouverts 24h/24 viennent étendre le service offert aux usagers.
En mai 2022 a été créée la permanence des élus qui se tient tous les samedis matin à l'Hôtel de Ville et permet aux usagers de rencontrer l'élu d'astreinte, sans rendez-vous sur le sujet de son choix. Un suivi des rendez-vous est organisé pour que chaque usager puisse connaître la suite de ses demandes.
Dans le même temps, depuis septembre 2022, l'accueil général ainsi que le service Etat-Civil Population sont désormais ouvert les mardis jusqu'à 19h ainsi que les jeudis sur le temps de midi, offrant ainsi aux usagers de nouveaux créneaux pour effectuer leurs démarches en complément de ceux déjà proposés par la mairie annexe.

Créneaux supplémentaires :
420 rendez-vous
450 démarches sans rendez vous

Défi 16 : Prendre en compte les enjeux de santé

Plan de Protection de l'Atmosphère

La pollution de l'air est un problème majeur de santé publique, qui concerne tout particulièrement le milieu urbain, et notamment l'agglomération lyonnaise. La qualité de l'air est une compétence essentiellement étatique et métropolitaine mais la Ville suit attentivement le plan de protection de l'atmosphère (PPA) mis en place par l'Etat. L'élaboration du troisième PPA a débuté fin 2019 avec le souhait d'une mobilisation plus importante des acteurs locaux et des actions plus transversales. Ce 3e PPA a vu son périmètre étendu afin d'intégrer les territoires d'émissions industrielles. Ce PPA s'articule autour de cinq secteurs :
- Résidentiel - Tertiaire ;
- Mobilité - Urbanisme ;
- Industrie – BTP ;
- Agriculture ;
- Communication.

Zone à Faibles Emissions – mobilités

Chaque année, selon Santé Publique France, la pollution de l'air génère environ 40 000 décès prématurés. Pour lutter contre la pollution émise par le trafic routier, la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a rendu obligatoire la création d'une ZFE dans les métropoles où les normes de qualité de l'air sont enfreintes et notamment sur le territoire du Grand Lyon.

La Métropole de Lyon a créé en 2020 une ZFE sur la partie centrale de son territoire et a projeté de l'amplifier dans son périmètre géographique et dans ses modalités.

Lors de sa séance de janvier 2023, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet d'amplification de la zone à Faibles Émissions de la Métropole de Lyon avec un certain nombre de réserves. Ainsi, la Ville a regretté le calendrier, trop resserré, de mise en application. Elle a également proposé de rester dans le cadre minimal fixé par la loi, en excluant les véhicules classés Crit'Air 2 de l'interdiction.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Elle a formulé également le souhait que l'inclusion de Vaulx-en-Velin dans la ZFE soit reportée et conditionnée à l'établissement d'un calendrier adapté aux possibilités des habitants, et à la mise en place d'aides financières et des dérogations de nature sociale permettant aux habitants, soit de se doter d'un véhicule conforme sans mettre en péril leur situation financière, soit de conserver une liberté de déplacement suffisante pour leurs besoins.

A la suite de cette délibération et de l'ensemble des réflexions portées par les différentes communes, la Métropole de Lyon a retravaillé la définition de la zone faible émission selon les modalités et le calendrier suivants :
- Maintien d'un périmètre restreint de la ZFE étendu seulement aux grands axes M6-M7, périphérique Nord et boulevard périphérique Laurent Bonnevay ;
- Modification du calendrier qui permet aux vaudaises et aux vaudais possesseurs d'un véhicule Crit'air 2 de circuler dans le centre de l'agglomération jusqu'en janvier 2028 ;
- Augmentation de l'aide financière pour les particuliers ayant de faibles ressources.

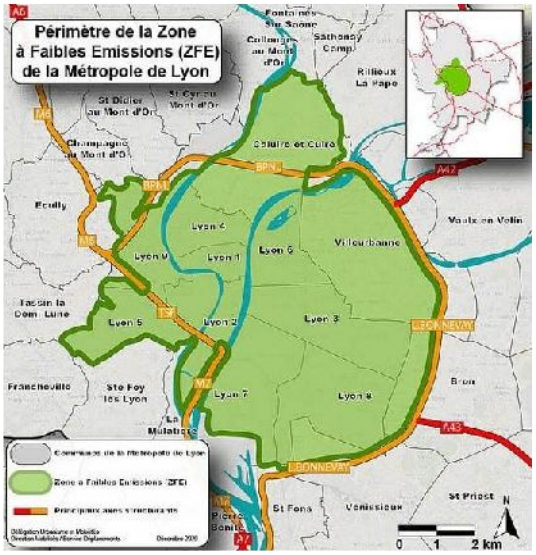

Ces nouveaux éléments apportés en réponse à nos demandes par la Métropole de Lyon ont été présentés le 11 octobre dernier aux habitants qui n'ont pas manqué de souligner les avancées obtenues. Aussi, la municipalité se satisfait des nouvelles dispositions de la Métropole de Lyon qui font suite aux multiples concertations organisées par la Ville.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie

Défi 17 : Favoriser l'accès à la culture pour tous

La Ville adopte une politique volontariste en matière d'accès à la culture pour tous. Cela se traduit, notamment, par des propositions artistiques, culturelles ou scientifiques s'adressant aux différents publics (enfants, familles, seniors), le développement d'actions « d'aller vers », des tarifications adaptées aux revenus de chacun, ou encore des lieux et des offres accessibles aux personnes porteuses de handicap.

La Ville a été labellisée territoire « 100% Education Artistique et Culturelle », dispositif de l'Education Nationale et du Ministère de la Culture qui vise à renforcer la rencontre, la connaissance et la pratique artistique, culturelle et scientifique des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, par des actions et parcours sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les équipements s'emparent également des enjeux traversés par le champ culturel tels que les droits culturels, l'égalité femme / homme, la décarbonation de la culture et plus globalement des sujets sociétaux :

- Des ateliers de sensibilisation au jardinage, à la nature en ville, à une alimentation saine et responsable à la Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci. Ainsi, l'Atelier à récemment accueilli la journée du groupe local des Shifters.

- Des éclairages sur l'évolution de la planète Terre et sur les changements climatiques au Planétarium. L'équipement a accueilli en 2022 l'exposition « Vaisseau Terre » qui a sensibilisé le public à la préservation de notre planète avec notamment une partie intitulée : « Quelle Terre pour demain ? », invitation à se questionner sur l'avenir de la planète Terre et sur l'avenir des êtres vivants. Le jardin astronomique est également un support pour des animations.

- Le Centre Culturel propose une programmation artistique diversifiée, avec des spectacles qui interpellent sur des problématiques sociétales. L'enjeu du réchauffement climatique a été par exemple été abordé dans le cadre de la saison 2022-2023 avec le spectacle « Mort d'une montagne » de François Hien et de Jérôme Cochet (avec l'animation d'une fresque du climat).

"Mort d'une Montagne" - Cie Les Non Alignés © Alain Doucé

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans le fonctionnement des équipements :

- Le Planétarium raisonne l'utilisation de ses espaces d'exposition et de la salle de projection sur la période hivernale plus énergivore en matière de consommation électrique. Depuis septembre 2022, le Planétarium réalise des relevés réguliers de sa consommation électrique lui permettant d'identifier ses principaux pics de consommations. Il a réduit sa consommation électrique en rationalisant le temps de fonctionnement du simulateur ainsi que l'éclairage des espaces d'exposition.

- Le Centre Culturel Charlie Chaplin a fait procéder au remplacement des systèmes d'éclairage pour passer en LED. Des robinets thermostatiques ont été commandés dans le cadre du dispositif Certificat d'Economie d'Energie. Le Centre a remplacé la bouteille d'eau en plastique par des fontaines à eau et des gourdes réutilisables pour l'ensemble des équipes (techniques et artistiques) et travaille à une programmation « raisonnée », prenant en compte la réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements des artistes en tournée.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée

Défi 18 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale

La Ville s'appuie sur dix-sept instances participatives. Une dix-huitième, le Conseil des Enfants et des Jeunes, réunira sa première Assemblée Plénière en janvier 2024. Plusieurs instances ont mobilisé leur expertise d'usage sur des enjeux liés au développement durable.

Les conseils de quartiers
Bien que la loi l'oblige uniquement pour les communes de plus de 80 000 habitants, le Conseil Municipal de Vaulx-en-Velin a créé en 2014 huit Conseils de quartier. Ils sont composés de membres volontaires et ont été renouvelés en 2021. Ils expriment des avis sur toutes les thématiques qui concernent leur quartier et leur cadre de vie. Ils interviennent dans la définition des politiques publiques, notamment en matière de sécurité ou d'urbanisme. Ils débattent, élaborent et proposent des idées étudiées par les services municipaux et/ou métropolitains.
Ils sont partie prenante du Budget Participatif, nouveau dispositif mis en place sur la commune.

La commission extra-municipale Développement Durable
Cette commission a été mise en place pour débattre et proposer des actions pour favoriser les dynamiques citoyennes et associatives autour des questions liées à l'énergie et au climat sur Vaulx-en-Velin. La commission a été renouvelée en 2022 et s'est organisée en 4 groupes pour approfondir plusieurs enjeux de la transition écologique.
Les groupes « Développement des énergies renouvelables et maîtrise des consommations d'énergie » et « Agriculture et préservation des espaces naturels » ont pu se réunir et l'ensemble des membres sont conviés aux concertations.

Le conseil citoyen
Ce dispositif de démocratie citoyenne s'adresse à toute personne résidant, travaillant ou œuvrant dans les quartiers en politique de la ville. Il a pour fonction de constituer un espace de dialogue avec les institutions et les partenaires du projet, de contribuer aux projets en faisant valoir les expertises des habitants et acteurs du territoire, d'être une force de propositions et d'initiatives, de participer aux instances de pilotage de la politique de la ville. Il est partie prenante de l'important renouvellement urbain prévu notamment au Mas du Taureau. Il est composé de 64 membres issus des quartiers en politique de la ville : habitants tirés au sort, représentants de Conseils de Quartier, acteurs économiques et associatifs.

Le conseil des seniors
Sa mission est d'identifier les besoins et les aspirations spécifiques des seniors. Il imagine des projets avec les services municipaux, exprime des avis sur tous les sujets concernant la Ville et intervient dans la définition des politiques publiques. Il traite de sujets variés tels que l'habitat, la santé ou encore le lien intergénérationnel et propose des actions et projets en ce sens. Il est également partie prenante du Budget Participatif.
Pour en devenir membre, il faut être âgé de 63 ans et plus. Le conseil des seniors est composé de membres volontaires issus de tous les quartiers.

Le conseil consultatif de la vie associative (CCVA)
Le Conseil Consultatif de la Vie Associative est une instance participative qui permet une plus grande implication du mouvement associatif dans l'essor de la Ville et assure une meilleure transparence de l'action publique. Il réunit des associations pour renforcer le dialogue et la coopération continue entre la Ville et les associations, et encourage les échanges et les mutualisations entre associations. Lieu de concertation, de réflexion, de soutien et de travail en commun, le CCVA permet aux associations, fortes de leur connaissance du terrain, d'apporter leur expertise à l'action municipale. Il est également partie prenante du Budget Participatif.

Le conseil consultatif des représentants de parents d'élèves (CCRPE)
Le Conseil Consultatif des Représentants de parents d'élèves est devenu un lieu de d'échange, de construction et de débats privilégiés sur la commune. Il permet ainsi à la municipalité de disposer d'un espace de dialogue et d'échanges direct avec les parents 4 à 5 fois dans l'année. Il a également permis de mettre les parents en réseaux et de créer des synergies nouvelles en lien avec la municipalité. Le CCRPE est repéré, attendu et débat de nombreux sujets relatifs à la politique éducative communale.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Défi 19 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie

Le budget participatif

L'année 2022 a vu la finalisation du premier Budget Participatif, doté d'un budget d'investissement de 350 K€. Les 8 conseils de quartiers, le conseil des seniors et le conseil consultatif de la vie associative ont été étroitement associés pour encourager la participation des habitants. Ils ont participé à toutes les phases du processus. Les services municipaux ont été fortement sollicités en soutien aux initiatives des habitants.
Les habitants ont pu exprimer leur voix via la plateforme numérique monavis-vaulx-en-velin.net ou par un vote papier.
Avec un montant maximal de 40 000 € chacun, 14 projets ont été retenus. Chaque quartier a vu au moins un projet adopté sur son territoire.
Pour la réalisation de ces projets, les services techniques municipaux ont étroitement travaillé avec les lauréats. Selon leur technicité et la disponibilité des porteurs de projets, les premières réalisations ont vu le jour dès fin 2022.

Plusieurs d'entre elles répondent à des enjeux environnementaux :

Budget total de 350 K€
14 projets retenus
4 projets sur enjeux environnementaux

- Installation, rue André Chénier, de quatre bornes de recharge de téléphone par pédalage : une génératrice à aimant entraînée par le pédalier crée instantanément l'énergie nécessaire pour la recharge de trois téléphones.
- Installation dans le Parc François Mitterrand de trois jeux inclusifs : une balançoire et un trempoline accessibles en fauteuil roulant ainsi qu'une cabane offrant des angles protecteurs pour les enfants autistes et des jeux sur les parois de la cabane.
- Aménagement, rue Louis Duclos, d'un jardin partagé « Jardin enchanté » à proximité du groupe scolaire Paul Langevin.
- Installation le long de l'avenue Grandclément de quatre nichoirs à mésanges. Six autres ont été installés dans des arbres des terrains municipaux du même secteur (terrain de sport du groupe scolaire Mistral, résidence Ambroise Croizat, square Roger Laurent et centre de loisirs).

L'édition 2024 du Budget Participatif a été préparée et lancée en fin d'année 2023.

Défi fleuri « FleuriCiVaulx »

Le défi fleuri s'organise en deux volets. Un premier, sur des sites visibles de l'espace public (balcons, jardinières, terrains individuels, jardins collectifs) fait l'objet d'un passage et d'un vote du jury. Le second, sur le réseau social Facebook, met en valeur une photo et un texte pour chacun des participants volontaires. Cette action témoigne de la volonté des vaudais d'embellir leur ville et de pratiquer un jardinage écologique.

80 participants / édition
60 sites fleuris (balcons, jardins)

L'ensemble des participants se retrouve à l'occasion de la cérémonie de remise des prix qui met à l'honneur la participation de chacun.

Défi 20 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination

La Ville a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, avec pour objectif de promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs républicaines. Elle a continué de soutenir et d'accompagner les associations mettant en œuvre des actions à destination des jeunes, des professionnels, responsables et bénévoles associatifs ou du grand public.
Un travail d'actualisation a été réalisé avec différents partenaires institutionnels et associatifs. Début 2023, la Ville et ses partenaires ont renouvelé leur engagement et ont réaffirmé leur souhait de travailler ensemble, aux côtés des Vaudaises et des Vaudais, autour de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ; ils ont pour cela établi des objectifs communs. Dans ce cadre, neuf nouveaux projets associatifs ont été soutenus.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville

Défi 21 : Piloter le plan climat énergie territorial

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation des coûts de l'énergie. La Ville a réagi en adoptant un plan d'efficacité énergétique dont la construction a mobilisé les différents services de la Ville. Cette élaboration participative a permis de différencier les objectifs en fonction des types de bâtiments et de leurs usages.

L'élaboration de ce Plan a permis de suivre l'avancée des actions qui relèvent des axes du Plan Climat Energie Territorial :

- Renforcement du suivi et du pilotage des consommations énergétiques ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- Optimisation de l'éclairage public.
- Renouvellement du parc automobile
- Promotion du vélo
- Promotion des transports en commun et du covoiturage
- Commande publique durable
- Alimentation durable et réduction du gaspillage alimentaire
- Réduction et tri des déchets
- Sensibilisation et formation des agents
- Sensibilisation des usagers des équipements
- Communication

Défi 22 : Prendre en compte le développement durable dans le fonctionnement des services

Réduire les consommations énergétiques

Une des typologies d'équipements ciblés dans le Plan d'efficacité énergétique est celle des bâtiments administratifs. Plusieurs mesures ont été prises pour réduire les consommations d'énergie dans ces bâtiments :

- Révision des règles de déclenchement du chauffage et de la climatisation (report des dates de démarrage, baisse de 2°c des températures-consignes).
- Réduction des consommations des appareils informatiques par l'extinction des écrans la nuit et par le paramétrage de la veille des ordinateurs des bornes WiFi et des totems tactiles (soit 30% d'économie d'énergie à raison de 8h/jour).

Le renouvellement du parc d'ordinateurs présente également un fort un impact positif sur la consommation électriques ; les nouveaux PC et ordinateurs portables avec des consommations qui peuvent diminuer jusqu'à 60% par rapport aux modèles précédents.

L'enjeu est également de jouer sur les comportements afin d'aller vers la sobriété numérique. De nombreuses bonnes pratiques commencent à se diffuser parmi les agents de la Ville : réduire l'usage de la vidéo dans les réunions en visio, réduire les fichiers en doublons sur les serveurs, pratiquer un archivage réfléchi des mails (l'essentiel de la pollution liée au numérique est due au stockage de données).

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20240209-V_DEL_24029_8-DE

Réduire et trier les déchets

L'administration veille à réduire ses consommations de fournitures et la production de déchets :

- Le système de contrôle de l'utilisation des imprimantes permet de réduire de la consommation des fournitures et consommables (en moyenne 10 000 pages lancées mais non imprimées par mois).
- Le prestataire de collecte du papier est l'entreprise adaptée Elise. Elle assure la collecte et le traitement du des papiers et cartons.

Promouvoir les modes de transports doux

- La prime mobilité, est une mesure incitative à l'utilisation du vélo. Elle se concrétise par le versement d'une somme annuelle en contrepartie de l'utilisation régulière du vélo pour les trajets domicile-travail ;
- Le remboursement d'une partie des abonnements de transport en commun sur le réseau SYTRAL ;
- La Ville a participé au Challenge mobilité, opération de sensibilisation à la pratique du vélo en juin 2022.

Renforcer la flotte de véhicules propres

- Acquisition de 2 nouveaux véhicules électriques. Les véhicules électriques représentent désormais 14% du parc automobile ;
- Acquisition de 3 nouveaux véhicules thermiques à vignettes Crit'air 1 (dont 1 véhicule poids lourd polybennes fonctionnant au GNV).
- La répartition du parc de véhicules en fonction des vignettes Crit'Air est la suivante : Crit'Air 0 et 1 : 38% ; Crit'Air 2 : 25% ; Crit'Air 3 : 23% ; Crit'Air 4 : 4% ; Crit'Air 5 et non classés : 5% ; non concernés (tracteurs) : 5%.

Améliorer qualité des produits d'entretien des locaux

- Adhésion au marché de fournitures de produits d'entretien dans le cadre de la centrale d'achats de la Métropole de Lyon : les exigences en matière environnementale conduisent à la fourniture de produits (ouate et détergents) porteurs de labels (EcoLabel Européen ou EcoCert).
- Renouvellement du marché de prestations de mise en propreté des locaux : les critères d'analyse des offres favorisant fortement les mesures environnementales ont conduit à retenir un candidat mettant en œuvre des produits détergents labellisés (EcoLabel Européen ou EcoCert). Cependant, le marché démarrant en décembre 2023, les effets seront attendus sur la période 2024-2025.

Sensibiliser les agents

La Ville a relancé des actions de sensibilisation des agents aux enjeux de la transition écologique dans le cadre du Challenge mobilité (stand et atelier de réparation de vélo) et de la Semaine Européenne du Développement Durable (un quizz avec plus de 80 répondants).

Défi 23 : Prendre en compte le développement durable dans les marchés publics

La Ville déploie une stratégie d'achat durable en utilisant l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

La Ville favorise également le développement d'opérations mobilisant de l'insertion : marchés avec un objet ciblé (marché d'insertion) ou réservés à des prestataires spécifiques (entreprises adaptées).

130 bénéficiaires / an
33 126 heures (20 ETP)

Défi 24 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les homes

Chaque année la Ville produit un rapport portant sur la situation en termes d'égalité femmes - hommes, dans la collectivité et dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ce rapport s'inscrit lui-même dans la dynamique du plan d'action à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui répertorie les initiatives intra et extra-municipales.

La Ville rééquilibre la parité femmes/hommes dans la dénomination de ses espaces publics et de ses équipements.